

Note à Monsieur Henry **INGBERG**,
Secrétaire général,
Direction générale de la Culture et de la
Communication.

CELLULE SHELT

PC/VB/SHELT/970858R1.999

Hygiène : Maladie de Lyme.

Les services de la Médecine du Travail me demandent de vous informer au sujet de la maladie de Lyme. Je vous transmets, à cet effet, en annexe, un feuillet édité par l'Institut Scientifique de la Santé Publique Louis Pasteur en collaboration avec la Direction Générale de la Santé.

Je vous demande de bien vouloir communiquer ce document et son annexe à tous les services qui relèvent de votre compétence et dont le personnel effectue des activités en plein air et dans les bois.

J'attire votre attention sur le fait que le nombre de cas diagnostiqués semble en augmentation constante.

A la suite d'un examen sérologique objectivant la maladie de Lyme, une demande pourrait être introduite en reconnaissance de maladie professionnelle. Cette demande fera l'objet d'une enquête de la part de l'organisme chargé de l'instruire. Il est donc important de contacter le Médecin du Travail compétent en cas de suspicion ou de diagnostic avéré.

J'insiste tout particulièrement pour que les nouveaux membres du personnel soient systématiquement informés de l'existence de cette maladie afin de pouvoir prendre toute disposition utile si un membre du personnel ou un hôte était mordu par une tique.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur,

Ing. Pierre COLLARD.